

Transmis pour information aux honorables membres de la

- Conférence des Présidents
- Commission des Pétitions
- Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Luxembourg, le 16 mars 2021



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Sécurité intérieure

Luxembourg, le 16 FEV. 2021

Monsieur le Président de la Chambre des Députés

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

18 FEV. 2021

Dossier suivi par :  
Jana BARTHELS  
247-74111  
jana.barthels@msi.etat.lu

n/réf.: MSI/2021/113/02

**Concerne : Pétition 1702 – Rectification de la procédure de recrutement et des modalités pour les carrières policières du Groupe d'indemnité A1 et A2 (Concours externe : cadres policiers et carrières civiles)**

Monsieur le Président,

Je me permets de revenir vers vous suite à votre courrier du 29 janvier 2021 pour vous faire part de ma prise de position.

Alors que le recrutement du cadre civil de la Police grand-ducale est ouvert pour les ressortissants de l'Union européenne, tel n'est actuellement pas le cas pour le cadre policier où les candidats doivent disposer de la nationalité luxembourgeoise.

En fonction du suivi réservé à la motion I-2019-O-M-5828-01 déposée le 19 mai 2020 par Monsieur Léon Gloden, des changements peuvent certes être décidés par le législateur, mais j'estime que l'instauration d'un quota quelconque, qu'il soit basé sur la nationalité, le sexe, ou tout autre critère, serait contraire au principe de non-discrimination entre les différents candidats.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre de la Sécurité intérieure

Béatrice ABONDIO

Premier Conseiller de Gouvernement